

## Introduction

### Introduction

(a) **Amandine Le Roux**; (b) **Esther Tello Hernández**; (c) **Mário Farelo**

(a) Lycée Jacques Audiberti (Antibes)/LaMOP  
06600; Antibes; France

amandine.le.roux@free.fr  
<https://orcid.org/0000-0002-9980-8493>

(b) Institución Milá y Fontanals de Investigación en Humanidades (CSIC)  
08001; Barcelone; Espagne

etello@imf.csic.es  
<https://orcid.org/0000-0002-5985-3791>

(c) Instituto de Ciências Sociais - U. Minho / Lab2PT In2Past  
4710 – 057; Braga; Portugal

mariofarelo@ics.uminho.pt  
<https://orcid.org/0000-0002-2905-6564>

Data recepção do artigo / Received for publication: 20 de Junho de 2025

**DOI:** <https://doi.org/10.34619/wt71-flqt>



La fiscalité constitue une clé d'analyse fondamentale pour appréhender les dynamiques de consolidation institutionnelle, l'affirmation des souverainetés et les mutations des structures économiques et administratives à la fin du Moyen Âge. Longtemps centrée sur les mécanismes fiscaux associés à la formation des États, la médiévistique européenne a élargi, lors de ces dernières décennies, ses angles d'approche à d'autres systèmes et institutions fiscales. La fiscalité ecclésiastique devient alors un objet d'étude à part entière, articulé avec les transformations politiques, sociales et religieuses du monde chrétien<sup>1</sup>.

Dans cette perspective, l'histoire de la fiscalité ecclésiastique en Occident – en particulier dans les espaces méditerranéens – s'est affirmée comme un champ historiographique dynamique, concrétisé notamment par une floraison de travaux portant sur les Églises des royaumes ibériques, de l'Angleterre ou des cités italiennes<sup>2</sup>. Colloques<sup>3</sup>, programmes et réseaux de recherche<sup>4</sup> ont ainsi favorisé une relecture des pratiques de prélèvement, de gestion et de redistribution de la taxation ecclésiastiques, tout en suscitant un intérêt croissant pour les justifications idéologiques, théologiques et juridiques qui sous-tendent les systèmes fiscaux ecclésiastiques. Portées par des canonistes, des théologiens et des juristes de la Curie, celles-ci s'efforcent de concilier les principes évangéliques de pauvreté et de détachement avec les nécessités matérielles d'une Église en voie d'institutionnalisation. Les traités, les décrétales et les recueils juridiques

<sup>1</sup> Un reflet de cette projection est, par exemple, l'intégration d'un solide chapitre sur la taxation ecclésiastique par Jordi Morello Baget dans une synthèse récente consacrée à la fiscalité médiévale (MORELLÓ BAGET, Jordi – "Church Taxation". In MENJOT, Denis; CAESAR, Mathieu; GARNIER, Florent; VERDÈS PIJUAN, Père (eds.) – *The Routledge Handbook of Public Taxation in Medieval Europe*. Londres: Routledge, 2022, pp. 72-93).

<sup>2</sup> Voir la bibliographie citée à la fin de l'étude mentionnée dans la note précédente.

<sup>3</sup> Parmi d'autres: LAUWERS, Michel (ed.) – *La dîme, l'Église et la société féodale*. Turnhout: Brepols, 2012; MENJOT, Denis; SÁNCHEZ MARTÍNEZ, Manuel (ed.) – *El dinero de Dios. Iglesia y fiscalidad en el Occidente medieval (siglos XIII- XV)*. Madrid: Ministerio de Economía y Hacienda. Instituto de Estudios Fiscales, 2011; MORELLÓ BAGET, Jordi (ed.) – *Financiar el reino terrenal. La contribución de la Iglesia a finales de la Edad Media (s. XIII- XVI)*. Barcelone: Institución Milà i Fontanals, Departamento de Ciencias Históricas-Estudios Medievales, 2013.

<sup>4</sup> En guise d'exemple, voir la liste des projets sur le site internet du projet RICAT – *Riqueza de la Iglesia en la Corona de Aragón y distribución por el territorio* (<https://ricat.imf.csic.es/el-proyecto/>) ou des réseaux tels que Arca Comunis, Red de Investigación sobre poder, sistemas fiscales y sociedades ou *Hinc et Nunc Computatis. Groupe de recherche sur les comptabilités médiévales*.

incorporent progressivement des considérations sur la légitimité des prélèvements, leur finalité et leurs limites, faisant de la fiscalité non une simple pratique, mais un objet de réflexion théologico-juridique à part entière<sup>5</sup>.

Cette revalorisation historiographique de la fiscalité ecclésiastique médiévale tient aussi bien aux caractéristiques intrinsèques de cette forme de prélèvement – laquelle mobilise un ensemble d'institutions ecclésiastiques à des échelles multiples (locales, régionales, nationales et transnationales) –, mais aussi à l'inscription profonde de l'Église dans un tissu de relations de pouvoir avec d'autres instances laïques. Ainsi, la diversité des institutions ecclésiastiques assujetties à l'impôt reflète, en effet, la complexité et la densité de l'organisation de l'Église médiévale. Églises paroissiales, chapitres cathédraux, monastères, collégiales, ordres militaires, dignités ecclésiastiques locales : toutes ces entités sont concernées, de manière différenciée, par des obligations fiscales émanant tantôt de l'autorité pontificale, tantôt des autorités ecclésiastiques diocésaines ou monastiques. Cette déclinaison institutionnelle met en lumière la multiplicité des circuits de prélèvement, mais aussi la complexité des négociations – et parfois des conflits – qui se nouent entre le centre (la Curie romaine) et les périphéries diocésaines, entre le pouvoir apostolique et les autorités séculières.

Dans ce jeu d'échelles, parmi les formes les plus étudiées de taxation ecclésiastique figure la fiscalité apostolique, c'est-à-dire l'ensemble des prélèvements ordonnés ou autorisés par le pape. Cette fiscalité, largement structurée à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, s'applique en premier lieu aux membres du clergé, au travers de subsides extraordinaire, de décimes, d'annates et de contributions spéciales<sup>6</sup>. Officiellement

<sup>5</sup> SCORDIA, Lydwine – *'Le roi doit vivre du sien'. La Théorie de l'impôt en France (XIIIe- XVe siècles)*. Paris: Institut d'Études Augustiniennes, 2005; MENJOT, Denis – "L'impôt: péché des puissants. Le discours sur le droit d'imposer dans la Libro de las Confesiones de Martín Pérez (1316)". In GUGLIELMI, Nilda; RUCQUOI, Adeline (eds.) – *Derecho y justicia: el poder en la Europa Medieval*. Buenos- Aires: IMHICIHU- CONICET, 2008, pp. 117-134; NIETO SORIA, José Manuel – "Fundamentos de legitimación impositiva en el origen de las asambleas representativas de Castilla". In LAFUENTE, Mario; LALIENA, Carlos; GALÁN SANCHEZ, Ángel (eds.) – *Fisco, legitimidad y conflicto en los reinos hispánicos: (siglos XIII-XVII): homenaje a José Ángel Sesma Muñoz*. Saragosse: Prensas Universitarias de Zaragoza, 2019, pp. 93-114.

<sup>6</sup> Pour des mises au point historiographiques «régionales», voir FARELO, Mário – "Perspetivas de trabalho em torno da fiscalidade apostólica em Portugal (1309-1377)". *População e Sociedade*, 31 (2019), pp. 24-47; TELLO HERNÁNDEZ, Esther – "Pro defensione regni": *Corona, Iglesia y fiscalidad durante el reinado de Pedro IV de Aragón (1349-1387)*. Madrid: Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2020.

destinés à l'entretien de la Curie romaine, au financement d'expéditions militaires (notamment les croisades ou les conflits considérés comme justes), ou à la couverture de besoins exceptionnels, ces revenus ecclésiastiques dépassaient néanmoins leur fonction strictement économique. Ils constituaient un puissant vecteur d'affirmation de l'autorité pontificale sur l'épiscopat et les ordres religieux, tout en permettant une imbrication croissante du Saint-Siège dans les configurations locales du pouvoir. En ce sens, une part importante de la recherche sur celle-ci s'est ainsi intéressée aux mécanismes de collecte, aux agents fiscaux déployés, ainsi qu'aux résistances locales ou aux tentatives de régulation<sup>7</sup>.

Simultanément, les royaumes chrétiens, caractérisés par une forte interpénétration des structures ecclésiastiques et des pouvoirs seigneuriaux, développèrent des modalités spécifiques de prélèvement sur le clergé. Dans de nombreux cas, les souverains cherchèrent à capter – par la concession pontificale, par voie de négociation ou d'imposition unilatérale – une partie des revenus ecclésiastiques afin de répondre à leurs impératifs militaires ou politiques. Cette captation s'inscrivait dans des configurations juridiques et symboliques complexes, au sein desquelles la notion de *consensus* (consentement) jouait un rôle structurant. La légitimation de ces pratiques reposait sur des discours fondés sur des catégories politico-théologiques telles que la *defensio regni*, la *necessitas temporum* ou le *bonum commune*. En fin de comptes, elles traduisent non seulement l'ingérence des souverains dans la gestion des biens ecclésiastiques, mais révèlent également la manière dont les tributs religieux sont instrumentalisés dans des logiques de légitimation, d'alliances diplomatiques ou de financement des conflits armés<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> JAMME, Armand – “De la banque à la Chambre ? Naissance et mutations d'une culture comptable dans les provinces papales entre XIII<sup>e</sup> et XVe siècle”. In PONCET, Olivier; JAMME, Armand (eds.) – *Offices, Écrit et Papauté (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*. Rome : École Française de Rome, 2007, pp. 97-251; LE ROUX, Amandine – *Servir le pape, le recrutement des collecteurs pontificaux dans le royaume de France et en Provence de la papauté d'Avignon à l'aube de la Renaissance (1316-1521)*. 3 vols. Paris : Université de Paris-Ouest Nanterre la Défense, 2010. Thèse de Doctorat; GENEQUAND, Philippe – “Des florins et des bénéfices : l'appareil fiscal pontifical au temps de la première modernisation des États (XIII<sup>e</sup> -XIV<sup>e</sup> siècle)”. *Memini* 24 (2018). <https://doi.org/10.4000/memini.1126>.

<sup>8</sup> ORTEGO RICO, Pablo – “Las riquezas de la Iglesia al servicio del poder monárquico: los empréstitos eclesiásticos en la Castilla del siglo XV”. In *La España Medieval* 35 (2012), pp. 145-176; FARELO, Mário – “Quando as lágrimas e as orações não chegam: cronologia e discursos sobre a contribuição fiscal do clero em favor da Monarquia portuguesa (sécs. XIV-XV)”. *Studia Historica. Historia Medieval* 40:2 (2022), pp. 117-140.

L'analyse de la fiscalité ecclésiastique appelle dès lors une approche méthodologique intégrée, combinant l'étude des institutions à l'histoire sociale et économique, et attentive à la diversité des acteurs impliqués, du pontife romain au vicaire paroissial, en passant par les collecteurs, procureurs, patrons laïcs et communautés monastiques. Elle implique également une attention soutenue à la matérialité des dispositifs fiscaux – listes de collecte, registres comptables, livres de partage, bulles de concession –, ainsi qu'à leurs effets sur les pratiques administratives, les logiques de résistance, et les circulations de la richesse comme de l'information. Par ailleurs, la gestion de ces ressources donne lieu à des formes diverses de comptabilité, de pratiques d'enregistrement et de contentieux, qu'il convient d'appréhender à l'échelle locale, dans toute leur complexité administrative et juridictionnelle.

À cet effet, le présent dossier propose une approche pluridisciplinaire de la fiscalité ecclésiastique à l'époque tardo-médiévale, en articulant les dimensions politique, administrative et juridique à partir d'un ensemble d'études de cas situées dans divers contextes de l'Europe méridionale et occidentale : Castille, Pays basque cantabrique, Sicile et Curie romaine. Loin d'envisager les régimes fiscaux ecclésiastiques comme des structures figées, ces contributions les appréhendent comme des dispositifs historiques en constante négociation, adaptation et reconfiguration. L'un de ses apports majeurs réside dans l'attention portée à la temporalité longue : les dispositifs fiscaux ne s'imposent pas d'emblée, mais s'élaborent par la négociation, dans le conflit ou sous la contrainte exercée sur les bénéficiaires. L'un des fils conducteurs de ce dossier est ainsi la mise en évidence d'une fiscalité résiliente, capable de s'adapter aux crises et de se perpétuer par sa propre reconfiguration.

Carlos Reglero e Juan Prieto Sayagués analysent, dans deux contributions complémentaires, les modalités de taxation sur les monastères castillans dans la longue durée. Ainsi, le premier de ces auteurs propose une analyse approfondie de la fiscalité imposée par la papauté aux monastères castillans, du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du règne des Rois Catholiques. À partir de sources fiscales et ecclésiastiques, l'auteur étudie l'évolution de différents types de prélèvements – tels que le cens, le service commun, l'annate, les dîmes et les subsides –, de même que les difficultés et

les conflits que leur perception a suscités. Sa contribution met en évidence comment, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les monastères castillans furent soumis à la fiscalité pontificale, dans un processus qui s'intensifia au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Ces prélèvements étaient souvent établis en contrepartie de la protection apostolique et de l'exemption de la juridiction épiscopale. Toutefois, les monastères ne furent pas de simples assujettis : ils négocièrent activement avec la Chambre apostolique et les collecteurs pontificaux afin de fixer les montants dus et les modalités de leur recouvrement. En s'appuyant sur les cas concrets, tels ceux des monastères de Sahagún et de San Isidoro de León, l'auteur illustre les modalités pratiques de mise en œuvre de ces tributs, ainsi que les résistances qu'ils susciterent. Il examine en outre l'impact de cette fiscalité sur l'administration interne des monastères et les stratégies déployées par ces institutions pour en atténuer la charge contributive. L'étude conclut que la fiscalité monastique en Castille ne fut pas seulement un enjeu économique : elle eut également des implications politiques et juridictionnelles majeures, influant sur les rapports entre les monastères, la monarchie et la papauté.

Juan Prieto Sayagués examine en profondeur l'évolution de la fiscalité exercée par la monarchie castillane à l'égard des monastères durant la fin du Moyen Âge, en soulignant son rôle dans le processus de consolidation de l'État monarchique. L'auteur s'attache à analyser comment les établissements traditionnels – bénédictins, cisterciens, prémontrés – furent soumis à une série de prélèvements, directs ou indirects, de la part du pouvoir royal, tout en bénéficiant ponctuellement de priviléges d'exemption. Sa contribution met en lumière les justifications invoquées par la monarchie pour imposer ces tributs, notamment la nécessité de financer la guerre contre l'Islam ou d'autres campagnes militaires. À la fin, les monastères ne furent pas de simples victimes passives de la fiscalité royale : ils participèrent activement aux négociations concernant leurs contributions, révélant ainsi les formes de cohabitation, d'interdépendance et de compromis entre pouvoir monarchique et institutions ecclésiastiques dans la péninsule Ibérique à la fin du Moyen Âge.

Elena Catalán Martínez se penche sur une région particulièrement sensible aux tensions entre juridiction ecclésiastique et droits seigneuriaux : le Pays basque cantabrique. Son étude sur le rôle de la dîme dans ce territoire et son impact sur les

relations de pouvoir entre la noblesse, l’Église et la monarchie souligne comment la possession de paroisses et la perception des revenus ecclésiastiques ont permis à la noblesse d’exercer un contrôle territorial et politique significatif. Cette fiscalité œuvre, en effet, en tant qu’un instrument de pouvoir et comme marqueur d’identités juridiques et politiques régionales, au même temps que la Couronne a eu recours à l’octroi de patronages ecclésiastiques comme moyen de consolidation de son autorité et de pacification des tensions nobiliaires. En ce sens, la dîme ne fut pas uniquement un impôt d’origine religieuse, mais également un instrument de pouvoir fondamental dans la définition des relations féodales et de l’organisation économique du Pays basco-cantabrique, et ce, jusqu’à la rupture opérée par la révolution libérale.

Pablo Ortego Rico présente une étude de cas portant sur l’octroi du subside de 100 000 florins d’or autorisé par le pape Calixte III en 1457, destiné à l’Église castillane et visant à bénéficier tant à Henri IV de Castille qu’au pontife lui-même. L’auteur se concentre sur les conditions de négociation, de répartition et de perception de ce subside, ainsi que sur les résistances manifestées par le clergé à son paiement. À l’instar de ses prédécesseurs, Henri IV mobilisa l’argument de la lutte contre le royaume de Grenade pour justifier le transfert de ressources ecclésiastiques vers le Trésor royal, processus initié dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans le cadre de la construction progressive d’une fiscalité d’État. L’article détaille la diplomatie déployée par le roi afin d’obtenir l’appui pontifical, notamment par le truchement de son ambassadeur à Rome, qui présenta la guerre contre les Nasrides comme une extension de la croisade contre les Turcs. En conséquence, le pape accorda des bulles de croisade permettant au souverain de lever des fonds par la prédication d’indulgences et la collecte de subsides. L’opposition ecclésiastique au paiement de ces tributs se manifesta lors des assemblées du clergé et par des protestations formelles, telles que celle présentée par le chapitre de Séville en 1458. Cette résistance, au-delà de ses implications strictement fiscales, témoigne de l’autonomisation politique croissante de l’Église castillane et de sa capacité à influencer les décisions de la Couronne. La pertinence de ce sujet, ainsi que la transcription des sources qui y sont associées, justifient l’ampleur du présent texte, dont l’auteur et les éditeurs du

dossier tiennent à exprimer leur profonde gratitude à la commission éditoriale de la revue pour l'autorisation accordée à sa publication.

Dans le cadre du royaume de Sicile, Kristjan Toomaspoeg analyse la fiscalité ecclésiastique dans l'Italie méridionale entre les XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, en soulignant la relation entre l'Église et le pouvoir royal, par le biais des dispositifs de contrôle du clergé et les mécanismes d'articulation entre la fiscalité étatique et les revenus ecclésiastiques. Son étude examine comment les monastères et diocèses du Mezzogiorno dépendaient des revenus fournis par la Couronne sicilienne, ce qui les rendait plus dépendants du pouvoir laïque que de Rome. Son enquête révèle comment la monarchie sicilienne a utilisé les décimes comme un mécanisme de contrôle sur l'Église et comment cela a affecté l'autonomie des évêques, sans oublier les mécanismes de financement du Papauté, ainsi que le rôle des bénéfices ecclésiastiques dans l'économie ecclésiastique. L'auteur conclut que la fiscalité ecclésiastique dans le sud de l'Italie fut profondément marquée par la relation entre le Papauté et la monarchie, établissant un modèle de dépendance contrastant avec d'autres régions européennes.

Enfin, André Rodrigues nous présente une étude sur la fiscalité cardinalice, via le cas du portugais João Afonso de Azambuja. Par le biais de l'examen des registres financiers du Collège cardinalice entre 1411 et 1415, conservés aux Archives apostoliques du Vatican, l'auteur retrace la carrière du cardinal, depuis son implication à la cour portugaise jusqu'à son rôle dans la diplomatie avec Rome. Il met en lumière son intervention au Concile de Pise et son élection ultérieure en tant que cardinal. En valorisant la richesse des données fournies par les registres sur les revenus et la gestion des *servitia* attribuées aux cardinaux, l'auteur prouve comment ces registres financiers (les *libri divisionum*) fournissent des informations précieuses sur l'administration ecclésiastique, la succession épiscopale, ainsi que la participation des cardinaux à la Curie romaine.

Ces différentes contributions permettent de mieux saisir la stratification interne de la fiscalité ecclésiastique, entre les revenus perçus par l'administration pontificale, ceux attribués aux cardinaux (revenus communs, menus services, etc.), et ceux collectés à l'échelle diocésaine ou paroissiale. Ces taxes peuvent être versées

directement par les clercs, ou indirectement par l'intermédiaire de collecteurs, de commissaires ou d'autres agents. L'attention portée à ces différents niveaux d'intervention – Curie, diocèses, paroisses – permet d'observer concrètement la mécanique fiscale à l'œuvre à différentes échelles.

Par ailleurs, l'étude des modalités de perception révèle des stratégies fiscales fondées sur des argumentaires juridiques et théologiques mobilisés dans les négociations entre patrons laïques, pouvoir monarchique et représentants de l'Église. Lorsque la négociation ne suffit pas, des formes de résistance, de refus ou de contournement apparaissent, obligeant à redéfinir les termes du consensus ecclésiastique.

Enfin, en filigrane, émerge la question de la richesse ecclésiale, avec la mise en évidence de sommes parfois considérables levées dans ces différents espaces – notamment, et sans surprise, durant la période (post) avignonnaise.

Ensemble, les contributions réunies dans ce dossier offrent un regard renouvelé sur la fiscalité ecclésiastique à la fin du Moyen Âge. Elles montrent que les prélèvements ecclésiastiques n'étaient pas seulement des instruments de soutien matériel à l'Église, mais qu'ils constituaient également des leviers de gouvernement, d'articulation politique et de contrôle social. L'approche étalée en divers études de cas permet de discerner l'existence d'une grammaire fiscale partagée, fondée sur des catégories juridiques et théologiques communes, mais aussi façonnée par des adaptations locales, des résistances spécifiques et des processus de négociation permanents. Loin d'un champ technique ou périphérique, la fiscalité ecclésiastique se révèle ainsi comme un observatoire privilégié des transformations institutionnelles, économiques et politiques du monde médiéval.

## Bibliographie / Bibliographical references

FARELO, Mário – “Perspetivas de trabalho em torno da fiscalidade apostólica em Portugal (1309-1377)”. *População e Sociedade* 31 (2019), pp. 24-47.

FARELO, Mário – “Quando as lágrimas e as orações não chegam: cronologia e discursos sobre a contribuição fiscal do clero em favor da Monarquia portuguesa (sécs. XIV-XV)”. *Studia Historica. Historia Medieval* 40:2 (2022), pp. 117-140.

GENEQUAND, Philippe – “Des florins et des bénéfices : l'appareil fiscal pontifical au temps de la première modernisation des États (XIIIe -XIVe siècle)”. *Memini* 24 (2018). <https://doi.org/10.4000/memini.1126>.

JAMME, Armand – “De la banque à la Chambre ? Naissance et mutations d'une culture comptable dans les provinces papales entre XIIIe et XVe siècle”. In PONCET, Olivier; JAMME, Armand (eds.) – *Offices, Écrit et Papauté (XIIIe-XVIIe siècle)*. Rome : École Française de Rome, 2007, pp. 97-251.

LAUWERS, Michel (ed.) – *La dîme, l'Église et la société féodale*. Turnhout: Brepols, 2012.

MENJOT, Denis – “L'impôt: péché des puissants. Le discours sur le droit d'imposer dans la *Libro de las Confesiones* de Martín Pérez (1316)”. In GUGLIELMI, Nilda; RUCQUOI, Adeline (eds.) – *Derecho y justicia: el poder en la Europa Medieval*. Buenos-Aires: IMHICIHU- CONICET, 2008, pp. 117-134.

MENJOT, Denis; SÁNCHEZ MARTÍNEZ, Manuel (ed.) – *El dinero de Dios. Iglesia y fiscalidad en el Occidente medieval (siglos XIII- XV)*. Madrid: Ministerio de Economía y Hacienda. Instituto de Estudios Fiscales, 2011.

MORELLÓ BAGET, Jordi (ed.) – *Financiar el reino terrenal. La contribución de la Iglesia a finales de la Edad Media (s. XIII-XVI)*. Barcelone: Institución Milà i Fontanals, Departamento de Ciencias Históricas-Estudios Medievales, 2013.

MORELLÓ BAGET, Jordi – “Church Taxation”. In MENJOT, Denis; CAESAR, Mathieu; GARNIER, Florent; VERDÈS PIJUAN, Père (eds.) – *The Routledge Handbook of Public Taxation in Medieval Europe*. Londres : Routledge, 2022, pp. 72-93.

NIETO SORIA, José Manuel – “Fundamentos de legitimación impositiva en el origen de las asambleas representativas de Castilla”. In LAFUENTE, Mario; LALIENA, Carlos; GALÁN SANCHEZ, Ángel (eds.) – *Fisco, legitimidad y conflicto en los reinos hispánicos: (siglos XIII-XVII): homenaje a José Ángel Sesma Muñoz*. Saragosse: Prensas Universitarias de Zaragoza, 2019, pp. 93-114.

ORTEGO RICO, Pablo – “Las riquezas de la Iglesia al servicio del poder monárquico: los empréstitos eclesiásticos en la Castilla del siglo XV”. En *La España Medieval* 35 (2012), pp. 145-176.

LE ROUX, Amandine – *Servir le pape, le recrutement des collecteurs pontificaux dans le royaume de France et en Provence de la papauté d'Avignon à l'aube de la*

*Renaissance (1316–1521).* 3 vols. Paris : Université de Paris-Ouest Nanterre la Défense, 2010. Thèse de Doctorat.

SCORDIA, Lydwine – ‘*Le roi doit vivre du sien. La Théorie de l’impôt en France (XIIIe-XVe siècles)*’. Paris : Institut d’Études Augustiniennes, 2005.

TELLO HERNÁNDEZ, Esther – “*Pro defensione regni*”: *Corona, Iglesia y fiscalidad durante el reinado de Pedro IV de Aragón (1349–1387)*. Madrid : Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2020.

#### **COMO CITAR ESTE ARTIGO | HOW TO QUOTE THIS ARTICLE:**

LE ROUX, Amandine; TELLO, Esther; FARELO, Mário – “Introduction”. *Medievalista* 38 (Julho – Dezembro 2025), pp. 75-83. Disponível em <https://revistas.fcsh.unl.pt/medievalista>.



Esta revista tem uma Licença [Creative Commons - Atribuição-NãoComercial 4.0 Internacional](#).